

Voies d'eau sur le tourisme fluvial

10

Ardenne économique n°17 - 2006

Une étude stratégique

Dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Touristique 2005-2010, la CCI a lancé la réalisation d'une étude sur le tourisme fluvial ardennais. Réalisée par le bureau Act-Ouest de Saint-Malo, associé au consultant Jean-Michel Grelet et au bureau d'architecte paysager Allochon-Bosquillon, cette étude poursuit trois objectifs : établir un diagnostic du réseau navigable, (infrastructures et produits existants, ainsi qu'une comparaison avec les prestations belges) ; définir les filières et les produits à développer ; déterminer enfin la typologie de la clientèle. L'enjeu est simple : définir une stratégie de développement et un plan d'actions à court, moyen et long terme. Des groupes de travail seront menés fin mai, notamment sur la nécessité d'avoir un bateau promenade. Les résultats sont attendus pour la mi-septembre 2006. Une réunion publique sera mise en place pour leur assurer une large diffusion.

Contact CCI : Nicolas Thévenot
Mail : nthevenot@ardennes.cci.fr

La fermeture de la Meuse à partir du 15 septembre handicape lourdement l'activité d'Ardenne Nautisme.

La Meuse au chômage et c'est toute une activité qui pourrait tomber à l'eau. "La situation se dégrade" constate, amer, le sedanais Régis Dumay, créateur et gérant d'Ardenne Nautisme, une entreprise de location de bateaux de plaisance sans permis. Il y a quelques années, la Meuse navigable ne se mettait au vert qu'une fois tous les trois ou quatre ans, et toujours après le 15 octobre quand la saison touristique touchait à sa fin.

Aujourd'hui, l'improbabilité de naviguer sur la Meuse s'étale, chaque année, du 15 septembre au 15 octobre. "Ce qui se traduit", écrivait en janvier dernier le dirigeant aux responsables de Voies Navigables de France (VNF), "par un arrêt total de notre activité le 15 septembre car le seul canal des Ardennes avec son échelle de 23 écluses est incapable de compenser la fermeture de la Meuse".

Régis Dumay n'a obtenu satisfaction ni sur un report de la fermeture du fleuve

du 15 octobre au 15 novembre ni sur un dédommagement financier sur le manque à gagner de l'entreprise sachant "qu'Ardenne Nautisme verse un péage annuel par bateau et n'obtient pas en retour le service attendu dans la période couverte par ce péage". En 2005, par exemple, le chômage de la Meuse de Pont-à-Bar à Givet a interdit l'accès à la partie la plus touristique, donc la plus demandée, du 24 septembre au 23 octobre.

Arrêt définitif

"L'avenir passe par une reprise en main de la région, comme dans les pays de Loire, la Bretagne, en Charente ou dans le Lot" espère, sans trop y croire, Régis Dumay. Pour l'heure, et malgré un potentiel de développement important, il songe à "prendre des dispositions de restructuration dont l'arrêt définitif de l'activité de location de bateaux habitables". Un vrai pavé dans la mare.